



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/552

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

**Groupe scolaire BARBEY- Construction -
Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Avenant
au marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20060562 du 27 novembre 2006, vous avez décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe scolaire BARBEY avec le groupement HONDELATTE/LAPORTE Architectes et SÉCHAUD Bâtiment, Bureau d'études.

L'Avant-Projet Définitif a été approuvé par délibération n° D-20070674 du 17 décembre 2007 et vous avez autorisé la signature de l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre n° M060482 portant le montant à 656 254,12 € HT soit 784 879,93 € TTC.

Par délibération n° D-20080198 du 14 avril 2008, suite à la dissolution de la société SEET CECOBA Aquitaine dont le nom commercial était SÉCHAUD Bâtiment, la part de marché dont le Bureau d'études était titulaire en qualité de cotraitant, a été transféré à la Société IOSIS Sud-Ouest.

Par délibération n° D-2014/162 du 24 février 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes et à accomplir tous les actes y afférents pour la 2ème phase du Groupe scolaire BARBEY correspondant initialement à la tranche conditionnelle n° 1 qui n'a jamais été affermie.

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 2 859 548,64 HT -valeur Août 2006.

Ce programme comprend la réalisation d'une école élémentaire de 8 classes, des locaux techniques ainsi que tous les locaux communs (restauration, ateliers informatiques, bibliothèque, cours de récréation, logement de fonction, salle polyvalente...).

Les adaptations apportées au projet sont :

- Création d'une classe supplémentaire dans la maternelle suite à la mutualisation de la bibliothèque.
- Création de deux classes supplémentaires dans l'école élémentaire.
- Modification du niveau du sol de + de 35cm de la côte initiale pour gérer les contraintes d'inondabilité de l'ouvrage.
- Réagencement général du RdC (logement de fonction, salle plurivalente)

Le maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût prévisionnel des travaux de la phase 2 a été évalué à 3 650 540,00 € HT - valeur Septembre 2014, sans incidence financière sur le marché de Maîtrise d'œuvre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver l'Avant-Projet Définitif validé par les services municipaux compétents
- signer l'avenant précité sans incidence financière.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice rubrique 020 – Compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE